

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par la société SLAM DELCOURT, domiciliée ZA Le Hameau Thomasse 50880 PONT-HÉBERT, désigné ci-après "l'Organisateur".

2. Lots

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- 1 x Trottinette adulte SLAM ;
- 2 x Chèques cadeaux Saint Lô Commerces, d'une valeur commerciale unitaire de 50 €
- 2 x Pass mensuels SLAM, d'une valeur commerciale unitaire de 25,90 €.

L'Organisateur certifie avoir obtenu l'autorisation du titulaire de la marque de chacun des lots proposés.

La remise des lots n'impliquera aucun frais pour les participants.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Usagers SLAM âgés de 11 ans et plus.

La participation au présent jeu-concours est interdite aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Usagers de moins de 11 ans.

4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit avec obligation de validation d'un titre.

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 14/12/2020 au 19/12/2020.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Le participant devra estimer le nombre d'usagers ayant fréquenté le réseau de transports urbains de Saint Lô Agglo en 2019.

6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

Les gagnants seront les 5 personnes qui auront donné le chiffre exact ou s'en rapprochant le plus de la fréquentation SLAM Bus 2019. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 21/12/2020 sur le site internet saint-lo-agglo.fr.

8. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

2



Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de un mois et traitées par les personnes suivantes :

- le service marketing

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles de la manière suivante :

- par simple e-mail à l'adresse commercial@autocarsdelcourt.com

9. Communication du règlement

Le présent règlement est mis à disposition de toute personne en faisant la demande. Il peut être consulté préalablement à la participation au jeu-concours et indépendamment de tout achat.

La participation au jeu-concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.